

Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info vous informe sur votre 2^{ème} pilier, avec des éclairages sur des sujets concernant votre caisse de pensions et les évolutions du système de Prévoyance en Suisse.

Certains thèmes seront traités plus en détails dans le Rapport Annuel disponible (www.fisp.ch) après l'approbation des comptes 2022 par le Conseil de Fondation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Infos Pratiques

Un nouveau cycle de conférences qui vous est destiné est lancé en 2023

Vous désirez participer à des séances d'informations et échanger directement avec nos spécialistes à votre service ? De nouvelles occasions de le faire seront déployées cette année. Des précisions vous seront données prochainement.

2022 dans le rétroviseur

Malgré un contexte très défavorable pour le 2^{ème} pilier, une nouvelle année d'actions, pour continuer à honorer le mandat confié par nos assurés et assurées.

Suite de la crise Covid, guerre en Ukraine, retour de l'inflation : une année 2022 très difficile

Crash sur les marchés financiers: des résultats comptables impactés par les valeurs des actions et obligations, en forte baisse au 31.12.2022:

- **-13% ET PLUS...**: Les pires baisses des obligations depuis 1949.
- **-17% ET PLUS...**: Des chutes des marchés actions qui rappellent la crise des subprimes de 2008.
- **-14% à -16%**: les indices LPP 2^{ème} pilier témoignent de l'ampleur des effets négatifs conjugués.

Un climat d'incertitude animé par les suites de la crise sanitaire la plus importante de l'histoire et par des événements géopolitiques dramatiques, aux conséquences majeures sur les enjeux énergétiques et sociaux.

La FISP en un clin d'œil au 31.12.2022 (*)

Ces indicateurs ci-dessous sont autant de nouvelles malgré tout réconfortantes, dans un contexte général très défavorable pour le 2^{ème} pilier en 2022:

LE NOMBRE D'ASSURÉS est passé de 11'550 fin 2021 à près de 12'000 fin 2022 (dont quelque 2'600 pensionnés). Cette évolution contribue à une meilleure mutualisation des risques gérés.

LA FORTUNE DE LA FONDATION se maintient à un niveau important, à quelque CHF 1,8 Mrd fin 2022. Ce niveau permet à la FISP de disposer de moyens toujours efficaces, la taille étant un avantage dans le placement des actifs tant qu'elle ne nuit pas à l'agilité de la gestion.

LE TAUX DE COUVERTURE, qui illustre l'équilibre entre les actifs financiers et les engagements de prévoyance, a été maintenu au-dessus de 100%, malgré le choc extrêmement important qui a affecté les marchés financiers. De plus, la FISP a continué à constituer des réserves (provisions) afin de faire face à l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que d'être en mesure d'honorer un taux de conversion favorable, y compris sur la partie non obligatoire.

Au niveau des ressources financières (gestion des risques financiers; maîtrise vigilante des budgets de coûts et fonctionnement), les constats sont évidemment plus contrastés:

LA PERFORMANCE FINANCIÈRE, si elle ne peut cacher la force des évolutions défavorables pour l'ensemble du 2^{ème} pilier, illustre néanmoins les bienfaits d'une gestion de risques diversifiée dans un contexte qui incite à une gestion prudentielle des enjeux financiers.

Ce que nous venons de vivre en 2022 fait partie des impondérables : à l'instar d'une très large majorité des institutions de prévoyance, la Fondation n'a pas été épargnée par la volatilité des marchés en 2022. Néanmoins, avec un rendement de quelque -9,50%, la FISP dépasse les benchmarks techniques sur lesquels se basent son modèle (-14%), ainsi que les indices LPP de référence pour les différentes allocations d'actifs dont les valeurs varient entre -14% et -16%.

LES FRAIS PAR ASSURÉ, sont maintenus à quelque 150 CHF par assuré illustrant une gestion attentive aux coûts.

Ces résultats ont permis à votre Fondation de prendre les mesures conçues pour honorer le mandat confié, pour des prestations durablement attractives pour tous les assurés, en particulier en ce qui concerne leur pouvoir d'achat actuel et futur

LES PROVISIONS POUR LES PENSIONNÉS ont pu être renforcées afin de disposer des réserves nécessaires pour garantir un taux de conversion favorable dans un contexte d'espérance de vie en augmentation.

POUR LES COTISANTS ACTIFS, un taux d'intérêt crédité correspondant à une rémunération de l'ensemble de leurs avoirs et capitaux de prévoyance de 1,25% a pu être décidée par le Conseil de Fondation, alors que le minimal légal pour l'année 2022 est de 1%.

POUR LES PENSIONNÉS: grâce aux taux de conversion qu'elle offre et qui sont parmi les meilleures références sur le marché du 2^{ème} pilier, votre Fondation octroie des prestations de rentes correspondant à un intérêt de quelque 4,8% par an.

Quelles sont les ressources financières d'une Institution 2^{ème} pilier ? A quoi servent-elles ?

Les ressources financières, 3 cotisants principaux :

- 1/ Vos cotisations : une part pour l'épargne-retraite, une part pour les risques décès invalidité
- 2/ Les cotisations de votre employeur : idem.
- 3/ Le résultat des placements financiers : le rendement du «3^{ème} cotisant».

Gestion des coûts prévoyance 2^{ème} pilier
Frais de réassurance des risques assurés et de gestion de la Fondation.

Rémunération des avoirs des assurés
Intérêts attribués aux avoirs des assurés (comptes d'épargne des assurés actifs, réserves de rentes des pensionnés).

Paiements des prestations assurées, gestion des provisions et des réserves

- 1/ Versement aux assurés des prestations (rentes de pensionnés, paiements en cas d'invalidité et de décès, libre-passage).
- 2/ Variation des provisions techniques (utilisation pour payer les prestations échues, mise en réserve pour les prestations futures).
- 3/ Variation des réserves financières (amortir les fluctuations de valeurs des marchés financiers).

Quelle lecture des résultats financiers 2022, quelles perspectives pour 2023 ?

En termes financiers, 2022 illustre la complexité et l'intrication des enjeux économiques, politiques et financiers, exacerbés en l'occurrence par les effets d'une crise géopolitique aux implications majeures.

Comme souvent, peu nombreux sont ceux qui avaient correctement prédit la performance des marchés en 2022. Le consensus voyait une pression à la hausse sur les prix, mais a priori temporaire, due à une forte reprise économique post-Covid.

L'invasion de l'Ukraine et ses impacts, notamment sur les prix de l'énergie, ont brouillé les cartes. L'inflation a atteint des niveaux

inconnus depuis des décennies. Les banques centrales ont été contraintes de resserrer très rapidement leurs politiques monétaires, faisant le grand écart avec les politiques ultra-accommodantes suivies durant la pandémie.

Dans ces circonstances, la plupart des investissements ont affiché une performance désastreuse: la hausse des taux d'intérêt et la volatilité qui accompagne les conflits militaires ont pesé tant sur les obligations que sur les actions, certains actifs immobiliers et matières premières.

Bon côté des choses, la remontée des taux a fait sortir les obligations

de la zone d'intérêts négatifs et ces dernières sont à nouveau correctement rémunérées, ce qui est une bonne nouvelle pour le 2^{ème} pilier: des taux d'intérêts plus élevés diminuent la pression exercée sur l'équilibre financier des caisses de pensions par l'autre côté de leur bilan.

Conséquence de ces évolutions incontrôlables des marchés, la performance de la fortune de la Fondation est négative en 2022.

Néanmoins, l'allocation équilibrée est à même d'affronter ce type de défis. L'horizon de placement long permettra aussi de profiter de rendements attendus à long terme

aujourd'hui supérieurs à ce qu'ils étaient à la fin de l'année dernière.

Ces évolutions et constats légitiment les analyses réalisées et actions prises par la FISP: mesures prudentielles et orientation moins directionnelle visant à renforcer une diversification compatible avec les objectifs et conclusions ALM; outils financiers permettant d'exploiter les primes de risques les plus rémunératrices, dans le cadre d'une gestion tactique vigilante, des risques comme des opportunités.

Plus d'informations dans le rapport annuel publié dans l'été après aval des comptes en juin.

Nouvelle année Zoom sur 2023

NOS ÉVÈNEMENTS EN 2023

UN NOUVEAU CYCLE DE CONFÉRENCES

Au programme, un point de situation sur :

- Les travaux de réforme globale du 2^{ème} pilier, les résultats de la FISP 2022 et les nouveaux outils d'information et d'action que la Fondation a mis à disposition de ses assurés.
- La démonstration des outils mis à disposition des assurés (portail extranet) sera complétée par les réponses à vos questions et les explications concrètes sur les moyens d'exploiter au mieux les potentiels de l'offre FISP.

Malgré le contexte de volatilité des résultats pour le 2^{ème} pilier, quelques fondamentaux permettent de juger de la qualité des prestations et quelques questions permettent de s'assurer que les solutions FISP répondent à ce contexte de grande exigence, notamment en terme d'adaptabilité, avec des réponses claires à des questions fondamentales :

- Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré?
- Comment ma caisse de pensions répond-elle à ses obligations financières et à ses responsabilités fiduciaires et sociétales, dans un contexte où les enjeux extra-financiers et les résolutions des thématiques «ESG» ont des répercussions financières?
- Comment satisfait-elle à ses obligations de moyens et d'entreprendre?
- Comment s'adapte-t-elle pour répondre aux défis 2^{ème} pilier et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale?

Plus d'information dans les prochains rapport annuel, communications et sur nos supports digitaux :

site web www.fisp.ch et portail extranet <https://lpp-assure.ch>.

A suivre ...

Une gestion responsable, au service d'une gouvernance de conduite et d'investissement raisonnée, dédiée aux prestations et à la qualité de service de votre caisse de pensions

Chaque année, la FISP prend les mesures nécessaires au bon accomplissement de sa mission de prévoyance : afin d'améliorer les solutions 2^{ème} pilier qu'elle propose à ses assurés, elle se dote de plan d'actions pour en préparer les futures adaptations tout en les modernisant.

Pour 2023, la FISP garde le cap et continue à orienter les voiles :

Par principe, une caisse de pensions s'arme pour affronter les tempêtes des marchés financiers. Pour faire face à ces aléas, plusieurs outils sont à sa disposition :

- l'allocation stratégique, choisie par le Conseil de fondation, pour apporter une stabilité à long terme et assumer pleinement ses engagements à l'égard des cotisants et des pensionnés,
- un règlement de placements et des directives qui définissent la politique d'investissement de la Fondation,
- les principes de gouvernance qui assurent une stabilité organisationnelle,
- les provisions techniques définies de concert avec l'expert LPP,
- les compétences de chacun de ces collaborateurs et mandataires pour un service de qualité,
- les dirigeants responsables du respect de la loi ainsi que des valeurs de la Fondation.

Le Conseil de fondation agit pour gérer les risques. La connaissance de leurs effets à court, moyen et long terme est également un gage de sécurité.

Privilégiant une vision à long terme, le Conseil de Fondation a décidé de maintenir sa politique de placement prudente et diversifiée, tout en suivant attentivement l'évolution du marché.

La Fondation peut assumer pleinement ses engagements à l'égard de ses assurés et rentiers, et profiter des opportunités d'investissements.

Ainsi, le Conseil de Fondation met tout en œuvre pour que les assurés bénéficient d'une institution de prévoyance financièrement saine et attractive sur le long terme.

DE NOUVEAUX OUTILS

à votre disposition : les portails extranet

Outre les indicateurs quantitatifs rappelés en page 1, l'année 2022 s'illustre aussi par les améliorations qualitatives, dont le déploiement se poursuivra en 2023:

- Les travaux menés dans le cadre de ce programme d'amélioration de l'offre digitale ont permis de mettre à disposition des outils en ligne donnant un accès direct et individuel aux assurés: informations sur leur 2^{ème} pilier, calculs et simulations.
- Ces outils feront l'objet de présentations détaillées lors des prochaines conférences des assurés.
- Connectez-vous via www.fisp.ch ou <https://lpp-assure.ch>.

Glossaire Quelques rappels

(1) **LES CRITÈRES «ESG»**, utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2^{ème} pilier. En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées. Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de bonne gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1^{er} rang desquelles ses assurés et adhérents.

(2) **ÉTUDE «ALM» (Assets Liabilities Management)**: Abréviation utilisée couramment pour désigner les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan). La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2^{ème} pilier.

(3) **«3^{ÈME} COTISANT»**: c'est le rendement financier qui augmente la fortune inscrite à l'actif du bilan. Il s'ajoute aux cotisations et permet de valoriser les prestations et financer les réserves (cf. graphe 1), notamment via le taux d'intérêt crédité, qui est l'apport supplémentaire crédité annuellement par votre fondation sur vos avoirs de vieillesse (1,25% en 2022).

(4) **ENGAGEMENT DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS**: inscrites au passif du bilan, elles sont calculées de manière à couvrir les risques assurés (décès et invalidité, longévité, variations des marchés financiers). Elles sont auditées, comme l'ensemble des comptes annuels, par les mandataires légaux concernés (expert en prévoyance, réviseur). Elles permettent de disposer des réserves nécessaires au paiement des prestations garanties, à court comme à long terme, et d'assurer les objectifs de protection financière que vous attendez de votre partenaire 2^{ème} pilier.